



AVIS D'APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

1. OBJET DE L'APPEL À PROJET : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À ÉCHIROLLES

La ville d'Échirolles souhaite soutenir les projets relatifs au développement durable. Dans le cadre de ses compétences, elle peut apporter ponctuellement son aide à des actions se déroulant sur son territoire.

En effet, depuis 10 ans, la ville d'Échirolles bénéficie de la reconnaissance « Agenda 21 Local France » pour sa politique de développement durable. En 2016, la ville a souhaité réaffirmer et renforcer son engagement à porter le développement durable sur son territoire en adoptant la délibération cadre « Échirolles 2016-2020 : TERRITOIRE DURABLE ».

Cet appel à projet s'inscrit dans les orientations de cette délibération, notamment en lien avec l'axe « Favoriser une démarche participative », dont l'objectif est d'impulser différentes formes de mobilisation des acteurs du territoire.

Il s'agit, dans le cadre de cet appel à projet, de dynamiser l'investissement citoyen dans le portage de projets sur les enjeux du développement durable. Les projets retenus seront soutenus financièrement et bénéficieront d'une communication dans la presse locale et lors des événements de la ville.

2. LES PROJETS ATTENDUS

L'appel à projet vise à soutenir les initiatives citoyennes s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- la maîtrise de l'énergie,
- la mobilité durable,
- la nature en ville,
- les déchets.

Les projets éligibles doivent présenter un intérêt collectif. Les projets attendus ne constituent en rien une prestation.

3. A QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJET ?

Les projets devront être portés par des Echirollois-es, qu'ils soient regroupés en collectif, en association ou à titre individuel. La mise en œuvre du projet devra se faire sur le territoire échirollois.

4. CRITÈRES ET PROCÉDURES DE FINANCEMENT

Le porteur du projet devra décrire son projet en précisant le contexte, les actions, les moyens humains et financiers, le périmètre et le délai de mise en œuvre.

Une enveloppe financière de 5 000 €, votée par les élu-es échirollois-es, est destinée à financer les projets citoyens « Développement Durable ». Il n'est pas défini de nombre limité de projets qui pourront recevoir une aide financière dans le cadre de cet appel à projets. La ville se réserve le droit de ventiler cette somme entre plusieurs partenaires, selon la recevabilité des projets soumis. La validation du financement de chacun des projets passera par la signature d'une convention entre le porteur de projet et la ville.

La subvention versée doit aider à la réalisation du projet qui aura été présenté.

5. PROCÉDURES DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Date limite des dépôts : le 30 septembre 2017

Instructions : Après examen par les services, les projets seront soumis à l'avis d'une commission composée d'agents et d'élus de la ville. Celle-ci examinera les projets au regard de sa pertinence en termes de développement durable, son exemplarité, sa reproductibilité, son aspect innovant et son impact potentiel. Elle formulera un avis quant à l'attribution ou non de sa contribution, et proposera le montant correspondant (en fonction de l'enveloppe annuelle disponible et du budget du projet). Ces propositions seront ensuite soumises au vote du conseil municipal, seule autorité compétente.

Notification : Après la décision prise en conseil municipal, un courrier de notification sera adressé à chaque association. En cas d'avis positif, les modalités de versement seront précisées dans la convention.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site de la ville ou peut être retiré auprès du **service Environnement et Développement Durable** : environnement@ville-echirolles.fr

Remise du projet Développement Durable avant le **1^{er} novembre 2017**

Service Environnement et Développement Durable

Direction Ville Durable

1 place des Cinq Fontaines

BP 248

38433 Échirolles Cedex

ou email : environnement@ville-echirolles.fr